



Avis public

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu, lors de son assemblée régulière qui aura lieu le 10 septembre 2018, à 20h00, à la salle des sessions, située au 37 chemin des Épinettes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 1 813 367 du Cadastre du Québec. Ledit immeuble porte le numéro civique 338, du chemin des Patriotes.

Objet et effet de la demande de dérogation mineure :

Autoriser la construction d'un garage intégré d'une superficie approximative de 90 mètres carrés sur la nouvelle résidence portant le numéro civique 338 du chemin des Patriotes, donc d'une superficie de +/-10 mètres de plus que la superficie permise au règlement 819.1, article 5.7.

Explication de la dérogation :

Règlement actuel

Le projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en ce qui a trait aux éléments ci-dessous :

Règlement no 819.1, art. 5.7, Garage attenant Superficie :	Projet de construction préparé par Danny Laguë, technologue Déposé à la Municipalité le 16 août 2018	Dérogation
Sur un terrain de plus de 930 mètres carrés : 80 mètres carrés	Superficie approximative du garage attenant de 90 mètres carrés	Construction d'un garage attenant avec une superficie de +/- 10 mètres carrés plus grande que permise au règlement en vigueur.


Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 22 août 2018.


Catherine Chartrand, greffière adjointe

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Chartrand, greffière adjointe de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 13h00 et 16h00 le 22 août 2018 en affichant une copie à deux endroits sur le territoire de la municipalité soit une au bureau municipal et l'autre à un endroit public sur le territoire mathiassois, tel que le prescrit l'article 431 du Code municipal.


Catherine Chartrand, greffier adjointe